

REPUBLICHE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

du 6/12/83 /MTPS/DGTF/DIP/18
~~ORIGINAL~~

Portant intégration et nomination de
Monsieur DIKAMBI Gabriel dans les cadres
de la catégorie A hiérarchie I des
Services Techniques (Travaux Publics).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

- VISAS : (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 (/u la loi n° 25/80 du 13-11-80 portant amendement de
 l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 (/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général
 des fonctionnaires ;
 (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement
D.G.B. sur la solde des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 50/90 du 3-3-60 fixant le statut com-
 mun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;
 (/u le décret n° 62/130/FP du 9-5-62 fixant le régime
 des rémunérations des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hiérar-
 chisation des diverses catégories des cadres ;
 (/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les caté-
 gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du
 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la no-
 mination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
 l'Etat ;
 (/u le décret n° 63/81/FP-BB du 26-3-63 fixant les
 conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
 que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en
 ses articles 7 et 8 ;
 (/u le décret n° 67/50/FP-11 du 24-2-67 règlementant
 la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règlemen-
 taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions
 de carrière et reclassements ;
 (/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et rem-
 plaçant les dispositions du décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant
 les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 79/154 du 4-4-73 portant nomination
 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 (/u le décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination
 des Membres du Conseil des Ministres ;
 (/u le Rectificatif n° 81/016 du 26-1-81 au décret n°
 80/644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil
 des Ministres ;
 (/u le décret n° 81/017 du 26-1-81 relatif aux inté-
 rims des Membres du Gouvernement ;
 (/u le décret n° 83/320 du 3-5-83 portant nomination
 d'un Membre du Conseil des Ministres ;
 (/u le Protocole d'Accord du 5-8-70 signé entre la
 République Populaire du Congo et l'URSS ;

DECREE :

(YH)

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3-3-60 et du Protocole d'Accord du 5-8-70 susvisés, Monsieur DEKAMBI Gabriel, né le 1er Août 1954 à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Obtenu à l'Institut Technologique de VORONEJ (URSS) est intégré dans les cadres de la catégorie A ~~à l'Institut des Services Techniques (Travaux Publics)~~ et nommé au grade d'Ingénieur des Travaux Publics Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Industrie et de la Pêche.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

BRAZZAVILLE, le 6 Décembre 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Industrie
et de la Pêche,

Jean ITADI. -

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA. -

Colonel Louis SILVAIN-GOMA. -

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossétoumbo LEKOUNDZOU. -

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP	2
DFP/BST	1
D.G.B.	3
D.C.F.	1
M.I.P.	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCM/BC	2. /-